



25 septembre 2013



Comité Interministériel du Handicap

Le défi de l'égalité

Par cette première réunion du comité interministériel du handicap depuis sa création en 2009, le gouvernement marque sa volonté de faire vivre en matière de handicap un pilotage interministériel au plus haut niveau de l'Etat à travers la mobilisation de l'ensemble des membres du gouvernement.

La feuille de route gouvernementale qui en est issue se donne ainsi pour objectif de définir un nouvel élan, une nouvelle dynamique de la politique du handicap pour une société plus inclusive et une citoyenneté effective des personnes handicapées. Avec la volonté de lutter contre toutes les formes de discrimination et de faire advenir une égalité réelle, concrète.

Pourquoi un Comité Interministériel du Handicap (CIH) ?

Le Comité Interministériel du Handicap a été installé par décret en 2009 mais ne s'est jamais réuni depuis. Sa tenue constitue un temps fort de l'action gouvernementale en matière de handicap puisqu'il est « *chargé de définir, coordonner et évaluer les politiques conduites par l'Etat en direction des personnes handicapées* ».

Il rassemble autour d'une même table et d'un même objectif l'ensemble des ministres concernés par la politique du handicap. Une politique du handicap ne peut, en effet, se résumer à une politique spécifique, bien au contraire c'est dans chaque politique ministérielle que l'enjeu du handicap doit se décliner. Le CIH acte des décisions, donne une perspective et trace une feuille de route en fixant des mesures dont l'échéance est variable : certaines mesures sont déjà mises en place, d'autres rythmeront les toutes prochaines années.

Contact

Pôle Stratégie, médias,
communication
57, rue de Varenne
75007 Paris

Tél. : 01 42 75 50 78/79

www.gouvernement.fr

La tenue du CIH est aussi l'opportunité de mettre en lumière l'ensemble des actions menées par les associations représentatives des personnes handicapées et par les collectivités territoriales, notamment les conseils généraux. Tout comme le gouvernement, ils sont au cœur du dispositif visant à une plus large inclusion des personnes handicapées.

La secrétaire Générale du CIH, placée sous l'autorité du Premier ministre, assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre des mesures. Cet esprit de dialogue et de co-production qui a sous-tendu l'élaboration du CIH sera aussi au cœur de la mise en œuvre de la feuille de route. Concertation, renforcement de la cohérence interministérielle et transversalité de la politique du handicap : tels sont les maîtres mots de ce rendez-vous.

Le Comité Interministériel du Handicap s'inscrit dans la continuité de certaines mesures déjà prises par le Gouvernement telles que la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les conditions d'âge des emplois d'avenir ou des contrats de génération, l'adoption du troisième plan autisme ou encore la décision de professionnaliser l'accompagnement des jeunes handicapés.

Quatre priorités pour le comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013

Plusieurs mois de travail préparatoire pilotés par la Ministre des affaires sociales et de la santé et la Ministre déléguée aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion ont conduit à l'élaboration de la feuille de route du Gouvernement. Elle porte sur quatre sujets majeurs :

- 1 - La jeunesse** car c'est l'objectif premier donné par la Président de la République : offrir à toute la génération qui suit une vie meilleure ;
- 2 - L'emploi** qui est un combat à mener en mobilisant tous les acteurs, toutes les énergies. Accéder à un emploi, c'est reconnaître les compétences et aptitudes d'une personne, et cette reconnaissance revêt une importance particulière pour les personnes handicapées, pour conforter leur place dans notre société ;
- 3 - La justice pour tous à travers l'ambition de l'accessibilité** : la reconnaissance de la place des personnes handicapées renvoie également à l'exercice de leur citoyenneté, qui doit être respecté. Or, aujourd'hui, se déplacer, avoir accès aux services publics comme privés comme tout un chacun relève encore trop du parcours du combattant. Lever les obstacles qui existent aujourd'hui constitue une priorité pour le gouvernement ;
- 4 - La connaissance du handicap, le dépistage, l'accès aux soins et l'accompagnement médico-social.**

Un impératif :

se donner les moyens de réussir la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports

L'accessibilité est la condition sine qua non de l'égalité, et à ce titre une priorité du Gouvernement. Le retard accumulé depuis 2005 compromet le respect de l'échéance de 2015. Ce constat lucide n'est pas un renoncement ; il appelle au contraire une mobilisation inédite. Un pilotage volontaire, un meilleur dialogue entre les parties prenantes et le dépassement des points de blocage liés à la méconnaissance ou l'inadaptation de certaines normes seront les clés du succès de cette mobilisation.

- ▶ Une large concertation jusqu'en janvier 2014 avec l'ensemble des acteurs concernés, sous la présidence de Claire-Lise Campion, sénatrice de l'Essonne et auteure du rapport « Réussir 2015 », et pilotée par la déléguée ministérielle à l'accessibilité
- ▶ Des agendas d'accessibilité programmée pour permettre aux acteurs privés et publics de s'engager sur un calendrier précis et resserré de travaux d'accessibilité
- ▶ Une adaptation des normes d'accessibilité pour mieux prendre en compte tous les handicaps, l'évolution des techniques et les contraintes des opérateurs
- ▶ Une structure permanente d'échange au sein de l'Observatoire interministériel de l'accessibilité et de la conception universelle
- ▶ Le recrutement de 1000 ambassadeurs de l'accessibilité à partir de 2014 pour intervenir auprès de tous les acteurs, les commerçants comme les petits collectivités, pour les sensibiliser et les orienter dans leur démarche d'accessibilité
- ▶ Une campagne de communication interministérielle en 2014 et en 2015
- ▶ Des outils adaptés de la Caisse des Dépôts et Consignations et de Bpifrance pour accompagner les acteurs publics et privés dans le financement de leurs opérations d'accessibilité
- ▶ Une politique immobilière de l'Etat au service de l'accessibilité

Les principaux chantiers et mesures issus du CIH du 25 septembre 2013

Jeunesse

Accompagner les parents

- ▶ Un droit à formation pour les parents soumis à la concertation avec les partenaires sociaux
- ▶ Des schémas territoriaux de services aux familles

Mieux accueillir les enfants à la crèche

- ▶ L'adaptation des crèches à l'accueil d'enfants handicapés
- ▶ Vers une formation « handicap » pour les professionnels de la petite enfance

Ouvrir grand les portes de l'école

- ▶ La CDIisation des 28.000 auxiliaires de vie scolaire sous contrat d'assistants d'éducation
- ▶ La création d'un diplôme d'Etat de l'accompagnement, spécialité milieu scolaire
- ▶ Une formation « handicap » pour les enseignants
- ▶ 700 places en unité d'enseignement en maternelle pour les jeunes autistes
- ▶ Le développement de nouveaux supports pédagogiques numériques

Donner la chance aux enfants de partir en vacances

- ▶ Plus de centres de loisirs et de vacances ouverts aux enfants handicapés
- ▶ Un module « handicap » dans les formations BAFD et BAFA

Accessibilité

Faciliter la vie d'utilisateur et de client

- ▶ Un référentiel d'accessibilité pour les services publics
- ▶ La mise en accessibilité des sites internet publics
- ▶ Des chartes d'engagements avec les fédérations professionnelles volontaires
- ▶ La création d'un label « destination pour tous »
- ▶ L'expérimentation du relais téléphonique

Faciliter la vie de citoyen

- ▶ La mise en accessibilité des processus électoraux (élections politiques, professionnelles, étudiantes et de parents d'élèves)
- ▶ Une communication gouvernementale accessible

Faciliter l'accès à la culture et au sport

- ▶ Un volet handicap dans les projets des fédérations sportives
- ▶ Le soutien aux producteurs pour l'accessibilité des films français
- ▶ L'extension de l'exception au droit d'auteur pour la transcription et l'adaptation des livres

Emploi

Mieux former les travailleurs

- ▶ Un volet handicap dans la réforme de la formation professionnelle
- ▶ Le recrutement d'apprentis dans la fonction publique
- ▶ Des centres de rééducation professionnelle modernisés

Mieux insérer, éviter les ruptures

- ▶ Une concertation avec les partenaires sociaux sur l'extension de l'obligation de reclassement
- ▶ Un accompagnement tout au long du parcours professionnel
- ▶ Le renforcement de l'offre du service public de l'emploi

Soutenir l'activité des travailleurs handicapés

- ▶ La sous-traitance auprès de travailleurs indépendants handicapés valorisée dans l'obligation d'emploi
- ▶ L'harmonisation de l'obligation d'emploi des secteurs public et privé
- ▶ L'obligation d'un plan de maintien dans l'emploi dans les accords agréés
- ▶ Une base de données nationale de l'offre des ESAT et des entreprises adaptées

Accompagnement médico-social et santé

Agir dès le plus jeune âge

- ▶ La prise en charge intégrale des frais de transports des enfants vers les CAMSP et les CMPP
- ▶ Un programme national de repérage-dépistage-diagnostic précoces des handicaps chez l'enfant

Améliorer le service rendu par les MDPH

- ▶ La dématérialisation totale des échanges avec les MDPH
- ▶ La simplification de l'attribution des cartes de stationnement

Favoriser le maintien à domicile

- ▶ Expérimenter de nouveaux modes de tarification pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile

Faciliter l'accès aux soins

- ▶ Le développement de l'offre de soins accessible sur tous les territoires
- ▶ Un socle de qualité minimal et des protocoles d'accueil spécifique à l'hôpital
- ▶ Le développement de consultations spécialisées

Le handicap, l'affaire de tous

La méthode de transversalité qui a présidé au Comité Interministériel du Handicap sera pérennisée.

Le renforcement du pilotage interministériel du handicap s'accompagnera de la mobilisation de tous les acteurs concernés, des pouvoirs publics aux médias en passant par les associations représentatives de personnes handicapées et de leurs familles.

L'implication de la société civile et des personnes handicapées elles-mêmes se fera en relation avec un effort de recherche accru dans le domaine du handicap.

Coordonner la politique du handicap au niveau national et territorial

Un réseau de référents handicap au sein des cabinets ministériels et des ministères

Mobiliser la société civile et associer les personnes handicapées

La saisine par le Premier Ministre du Conseil Economique, Social et Environnemental pour préparer la conférence nationale du handicap et la meilleure représentation institutionnelle des personnes handicapées

Promouvoir la recherche sur le handicap

Des enquêtes longitudinales pour comprendre l'évolution des prévalences et les problèmes liés aux différents types de handicap

Une évaluation des phénomènes de pauvreté des personnes handicapées confiée à François Chérèque, dans le cadre de sa mission de suivi et d'évaluation du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale

La conférence nationale du handicap de 2014 sera l'occasion d'établir un premier bilan des engagements pris par le comité interministériel du handicap.
